

Le contrat de professionnalisation

Le **contrat de professionnalisation** est un contrat de travail en alternance qui permet d'associer l'acquisition d'un savoir théorique en cours et l'acquisition d'un savoir-faire pratique au sein d'une ou plusieurs entreprises. Le stagiaire se trouve sous la responsabilité d'un tuteur, désigné dans l'entreprise d'accueil.

MODE D'EMPLOI

Personnes concernées

LES STAGIAIRES

- Candidats de 16 à 25 ans révolus (26 ans moins un jour) pour compléter leur formation initiale,
- Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans,
- Bénéficiaires du RSA,
- Bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS),
- Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI).

LES EMPLOYEURS

Un contrat de professionnalisation peut être conclu avec tout type d'employeur privé, sauf les particuliers employeurs. Les employeurs publics ne sont pas concernés, c'est-à-dire : l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif (EPA), par exemple hôpitaux ou lycées.

Durée du contrat

Le contrat de travail est signé pour une période qui varie en fonction de la formation suivie. La période d'essai s'élève à un mois.

Rémunération

NIVEAU DE SALAIRE APPLICABLE À UN STAGIAIRE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION*		
Âge du stagiaire	Salaires minimum de base (brut)	Salaires minimum majoré (brut)
Moins de 21 ans	55% (960,96 €)	65% (1 135,68 €)
De 21 à 25 ans inclus	70% (1 223,04 €)	80% (1 397,76 €)
26 ans et plus	SMIC (1 747,20 €) ou 85% de la rémunération minimum conventionnelle ordinaire	SMIC (1 747,20 €) ou 85% de la rémunération minimum conventionnelle ordinaire



CONCLURE UN CONTRAT

Engagements de l'entreprise

- Assurer une formation au stagiaire lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle,
- Fournir au stagiaire un emploi en relation avec son objectif professionnel,
- Verser un salaire au stagiaire

Engagements du stagiaire

- Travailler pour le compte de son employeur,
- Suivre la formation prévue au contrat.

+ d'infos sur notre site Internet
intelligence-apprentie.fr

+ d'infos sur notre site Internet
intelligence-apprentie.fr



L'INTELLIGENCE
APPRENTIE

 02 72 56 84 00

 contact@ia-formation.fr